

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES**

Aux Contribuables de la susdite VILLE,

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière, que le conseil de cette municipalité, à une séance régulière tenue à l'hôtel de ville, le 12 février 2018, adoptera le règlement #305-03-2018 intitulé: «**RÈGLEMENT RÉVISANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**».

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit projet de règlement au bureau municipal, 965, boul. Bona-Dussault, à Saint-Marc-des-Carières, aux heures normales de bureau, soit de 8h00 à midi et 13h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à midi le vendredi.

Publié à Saint-Marc-des-Carières, ce 5ième jour de février 2018.

Elyse Lachance, dir. gén./greffière-trés.